



## IN **FO** des CSE de l'été 2020 (juin, juillet, aout)

Délégation **FO**

**Bruno DIEPPEDALLE**  
**Pascal CHABAS**  
**Fabrice CASSEREAU**  
**Julien MOREAU**  
**Stéphanie RAFFIN**

**Représentant Syndical**  
**Élu Titulaire**  
**Élu Titulaire**  
**Élu Titulaire**  
**Élu Suppléante**

PRESENTS POUR LA DIRECTION : **Antoine PLAQUEVENT**  
**Julie GIBOUIN**

**DR**  
**DRH**

**Bretagne/PDL**  
**Bretagne/PDL**

### Point sur l'approbation des PV

Pas d'approbation de PV sur ces 3 CSE

### Point sur les informations du Président

- **Plan Jeune:**

En juin, les Organisations Syndicales ont rencontré la Ministre du Travail (Murielle PÉNICAUD) pour discuter d'un plan de reprise lié à l'évolution des compétences, qui devrait démarrer en septembre. Au CRE d'aout il a été présenté le plan "1 Jeune 1 Solution" qui a été construit avec les Partenaires sociaux. Il faudra accompagner 300 000 jeunes et en former 200 000 (16-18 ans). Pour l'instant le problème de l'hébergement des mineurs n'est pas solutionné.

- **Airbus:**

Suite à l'arrêt des commandes de formation par Airbus impactant fortement le site de St Nazaire, le DR a demandé à rencontrer le DRH d'Airbus.

- **Conseil Régional :**

- Nous avons reçu en juin un courrier de la Présidente du Conseil Régional pour remercier l'AFPA de sa mobilisation, et de celle de son personnel, lors de la phase de confinement. Elle demande à l'AFPA d'être prête pour la rentrée de septembre/octobre qui sera probablement chargée en termes de démarrage de formation.
- Le Conseil Régional fournira 30 000 masques aux organismes de formation de la Région.
- Une prime de 300€ sera versée à l'AFPA par le Conseil Régional pour chaque parcours réalisé durant le confinement.
- La rémunération Visa Métiers s'est vue augmentée.
- Nous n'avons pas encore le retour de l'appel d'offres du Conseil Régional, mais une deuxième négociation doit avoir lieu concernant le taux horaire des formations Visa Métiers Industrie. Il semblerait que le Conseil Régional ne souhaite pas acheter les formations industries au prix auquel nous avons répondu avec nos partenaires. Il est probable que celui-ci soit revu à la baisse.
- Un appel à projet a été lancé par le Conseil Régional sur l'innovation pédagogique.
- Le Conseil Régional a aboli la prescription nécessaire avant toute entrée en formation. Il est désormais possible d'entrer directement en formation sur du Visa Métier.

- 2 000 places de plus vont être commandées par le Conseil Régional sur Visa Tertiaire et TP.

- **Journée portes ouvertes du 12 septembre**

La participation des salariés est basée essentiellement sur le volontariat. Le temps sera récupéré.

**Précision **EQ** :** D'après les règles AFPA, pour les salariés qui sont sur un temps de travail hebdomadaire (35h ou 37h), toute heure dépassant ce temps de travail est considérée comme étant une heure supplémentaire. La compensation des heures effectuées le samedi devra donc être réalisée suivant ce principe.

### Point sur le suivi de l'emploi

Seul des tableaux donnant le nombre de salariés CDI et CDD par centre a été fourni. Ci-dessous un état des effectifs de l'AFPA PDL d'après les éléments fournis par la direction :

|                     | Effectifs physique à fin juillet 2020 |           |            |
|---------------------|---------------------------------------|-----------|------------|
|                     | CDI                                   | CDD       | Total      |
| AFPA transition PDL | 3                                     | 0         | 3          |
| Angers              | 17                                    | 10        | 27         |
| Cholet              | 2                                     | 7         | 9          |
| Doué la Fontaine    | 13                                    | 7         | 20         |
| Le Mans             | 26                                    | 20        | 46         |
| Fontenay le Comte   | 26                                    | 11        | 37         |
| La Roche sur Yon    | 15                                    | 6         | 21         |
| Laval               | 4                                     | 0         | 4          |
| St Herblain         | 33                                    | 10        | 43         |
| St Nazaire          | 21                                    | 4         | 25         |
| DR Appel Offres PDL | 7                                     | 1         | 8          |
| DR Entreprises PDL  | 5                                     | 0         | 5          |
| DR PDL              | 26                                    | 1         | 27         |
| <b>Total</b>        | <b>198</b>                            | <b>77</b> | <b>275</b> |

Suite à la mise en œuvre du projet de réorganisation de la direction l'objectif est de 245 salariés CDI. A fin aout 11 CDI ont été signés et d'autres le seront en septembre.

L'organigramme précis de l'AFPA PDL avec l'intitulé des postes et le nom des personnes les occupants promis par la direction pour, au plus tard, le CSE d'aout n'a toujours pas été transmis.

**Pour **EQ** :** Toujours le flou le plus complet concernant les effectifs. Les Élus et Représentants Syndicaux du CSE sont dans l'incapacité de vérifier le respect du Code du Travail par l'employeur concernant la gestion du personnel. Il en est de même pour le projet de réorganisation sensé remettre à flot l'AFPA des Pays de la Loire. Ce manque d'information et le refus de la direction de transmettre des données nominatives (par exemple, nom des salariés quittant l'AFPA) s'apparente plus à de l'entrave que de la transparence.

Il faut aussi noter le nombre important de CDD employés à l'AFPA PDL, près de 30%. Sur Cholet, pour 2 CDI, nous avons 7 CDD, sur Le Mans, pour 26 CDI nous avons 20 CDD, sur Angers, centre fermé, 17 CDI et 10 CDD. La direction s'est engagée sur la dé-précarisation des CDD, il faudra qu'elle tienne ses engagements. Force Ouvrière y veillera !

## Point sur le suivi économique

Ci-dessous le tableau estimatif réalisé par Force Ouvrière pour l'année 2020, d'après les chiffres à fin juin :

|                              | Resultat 2019<br>d'après les<br>chiffres à fin<br>décembre | Budget direction<br>2020<br>(Présentation CSE<br>du 18 juin 2020) | Estimation FO<br>d'après les<br>chiffres à fin juin<br>2020 |
|------------------------------|--|---|---|
| Chiffres d'Affaires AFPA PDL | 31,30 M€   | 24,00 M€  | 19,80 M€  |
| Dépenses de personnel        | 23,75 M€   | 18,24 M€  | 18,24 M€  |
| Dépenses de fonctionnement   | 13,69 M€   | 12,15 M€  | 12,15 M€  |
| Total charges                | 37,44 M€   | 30,40 M€  | 30,40 M€  |
| <b>EBE</b>                   | <b>-6,14 M€</b>  | <b>-6,40 M€</b>   | <b>-10,59 M€</b>  |

Les prévisions n'étaient pas très optimistes en début d'année. Avec le confinement et la persistance du virus, la situation financière ne va pas en s'améliorant.

**Pour FO :** *Va-t-on entendre la phrase habituelle dite tous les ans par les précédents DR dans ce type de circonstance:*

*"Bon, c'est foutu pour cette année, travaillons pour l'année prochaine !"*

*Le problème pour l'année prochaine, c'est que sur 245 salariés pour l'AFPA PDL, il n'y a qu'une petite centaine de formateurs qui pourront générer du chiffre d'affaires. En fermant des centres et des plateaux techniques, et en mettant des espaces à la disposition d'autres organismes, l'AFPA s'est auto-limité dans sa capacité de rebond. Cela a été dénoncé en son temps par Force Ouvrière avec le résultat que nous voyons aujourd'hui.*

*Quand à vendre nos heures de formation plus chères demain, cela semble être un pari risqué. Pourquoi le Conseil Régional paierait le double ou le triple du prix qu'il achetait avant ?*

*Il est peu probable que l'augmentation de nos marges soit suffisante pour combler le manque de production.*

*L'État comprendra-t-il un jour que pour former, qualifier et remettre des personnes dans l'emploi cela a un coût et ne doit pas être livré en pâture au marché de la libre concurrence ?*

## Point sur le suivi de la situation liée au PSE.

L'homologation par la DIRECCTE du PSE et du projet de réorganisation présenté par l'AFPA a été annulée par une décision du tribunal de Bobigny le 23 juillet dernier.

Aujourd'hui le PSE n'est plus valide et la décision du tribunal pourrait être lourde de conséquences.

Qu'en est-il de la fiscalité des salariés partis dans le cadre du plan de départ volontaire ?

Qu'en est-il des salariés licenciés, dont le motif de rupture du contrat n'est plus économique, mais sans cause réelle ni sérieuse ?

5 salariés "protégés" étaient en attente de l'autorisation de la DIRECCTE avant la notification du licenciement.

Ils ne sont donc plus licenciés et sont toujours salariés à part entière de l'AFPA. La seule obligation que pourrait faire appliquer l'AFPA est qu'ils reprennent leur poste à l'endroit où ils l'exerçaient.

Un COMEX (réunion DG/DR) aura lieu la semaine 36 sur ce sujet. Le sujet des RPS induit par cette décision sera évoqué.

**Pour FO :** *Tout est possible aujourd'hui suite à cette décision, du mieux comme du pire. Si cela permet d'améliorer les modalités déjà négociées, cela donnera raison à Force Ouvrière d'être entré en discussion pour obtenir un socle de départ déjà conséquent.*

**Mais le risque que cela aboutisse à une dégradation des conditions de départ des salariés dont le contrat a été rompu reste important .**

### Point sur la gestion externalisée de la maintenance des sites (sous-traitance)

Il semblerait qu'un appel d'offres soit en cours concernant la maintenance et l'entretien de nos sites et matériels de formation. Le CSE n'a pas été informé de cet appel d'offre et un point aura lieu sur ce sujet lors du prochain CSE.

**Pour FO : L'économie générée par l'externalisation de la maintenance de nos sites n'a jamais été prouvée. Bien souvent, des réalisations qui étaient faites en interne n'ont plus été réalisées en externe car trop chères. Quand à confier notre maintenance à un prestataire externe qui lui aussi doit dégager une marge et une rentabilité la plus importante possible, cela nous laisse plus que dubitatif ...**

**La direction ne veut pas entendre parler de relocalisation en interne de la maintenance de nos sites, pourtant cela semble pourtant tomber sous le coup du bon sens.**

### Point sur la gestion de l'immobilier des centres Pays de la Loire (projet d'externalisation de la gestion)

#### Sites où l'AFPA est propriétaire :

- **ST Herblain** : Le projet ADOMA débutera en septembre et devrait être finalisé en 2021.
- **St Nazaire** : L'Agence pour le Développement Durable de la Région Nazaréenne (ADDRN) et l'agglomération ont sollicité l'AFPA pour une surface équivalente à 4 hectares.
- **Laval** : Une agence immobilière s'est manifestée. La gendarmerie fera aussi des exercices dans le centre.
- **Angers** : Casino est intéressé par la deuxième parcelle qui risque d'être préemptée par la Mairie lorsqu'elle sera en vente.
- **Cholet** : "Mazière" et "Le Bois Douin" ont été vendus (480 000€ pour Mazière).
- **Doué la Fontaine** : La parcelle où se trouve la piste de moto-cross sera vendue.
- **Le Mans** : RAS

#### Sites où l'AFPA n'est pas propriétaire :

- **La Roche sur Yon** : RAS, mais il est signalé au DR l'état déplorable de la deuxième parcelle surnommée "Beyrouth" en raison de son état similaire à la ville éponyme.
- **La DR (36 rue Paul Bert)** : Le DR négociera une compensation s'il était demandé à l'AFPA de déménager sur St Herblain.

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) portera sur 2 temporalités (2020-2024 et 2025-2029) et permettra de redimensionner les sites.

Il sera présenté lors d'un prochain CSE.

**Pour FO : La vente à la découpe commence. En plus de nos capacités de formation qui disparaissent, ce sont aussi nos capacités de restauration et d'hébergement...**

### Point sur la réorganisation des plateaux (ateliers et administration) et conditions de travail sur l'ensemble des sites

3 Plateaux ont été réorganisés sur la Région :

- Monteur de réseaux sur Le Mans
- Cordonniers multi-services à St Herblain
- Maroquinerie à Cholet

Pour les services administratifs, le DR propose la mise en place d'un groupe de travail permettant d'observer, puis de réaliser une grille qui servira de base pour l'élaboration du cahier des charges concernant les conditions de travail des personnels en bureautique. La première réunion aura lieu le 21 septembre. 1 représentant par OSR sera invité.

### Point sur le suivi du des comptes-rendus des réunions des Représentants de Proximités

Les compte rendus des Représentant de Proximité du centre de Doué la Fontaine vont être réactualisés.

### Point sur les questions diverses ou en suspens des précédents CSE

- **Versement de l'indemnité de fonction d'un salarié d'Angers qui a été licencié**

Bien que le salarié ait été en dispense d'activité avant la notification de son licenciement, la direction lui versera son indemnité de fonction jusqu'à la date de son licenciement. Cette indemnité de fonction sera donc bien prise en compte dans les calculs des primes et indemnités à venir.

Par contre, le salarié conteste le montant de l'indemnité qui est calculé sur la base d'une classe 8 alors qu'il occupait un poste classe 9.

La DRH va prendre contact avec le Manageur sur ce problème.

- **Appel d'offres "Prépa Rebond" du Conseil Régional**

L'AFPA a répondu de façon "light" en support avec d'autres organismes (CSE du 18 juin)

En fait, l'AFPA aurait répondu directement (CSE du 16 juillet)

- **Modification des conditions de travail**

Le DR va rappeler aux Directeurs de Centre l'obligation de consultation du CSE en cas de modifications des conditions de travail des salariés (CSE du 18 juin).

**Pour  : Un déménagement, une modification d'implantation dans un bureau, un changement de matériel, sont des modifications pour lesquelles la CSSCT doit être impliquée permettant d'éclairer le CSE avant qu'il ne rende son avis...**

- **Accès aux ASC pour les salariés CDD**

Une motion a été lue par le Secrétaire Adjoint demandant à la direction de fournir la liste nominative des salariés CDD de l'AFPA afin qu'ils puissent bénéficier des prestations ASC. Cette motion a été mise aux votes et approuvée par 11 voix (CSE du 18 juin)

- **Indemnité Télétravail**

Une indemnité de télétravail d'un montant de 100€, ou 55€, suivant le temps de présence, sera versée aux salariés sur la paye d'aout ou de septembre. Cette indemnité couvre tous les frais induit par le télétravail sur la période de mi-mars jusqu'au retour des salariés (CSE du 16 juillet)

- **Entretien individuel**

La campagne annuelle d'entretien individuel démarrera en septembre. Une présentation sur ce point aura lieu au CSE de septembre.

- **Problème d'accès sur l'application CPF VAE en PDL**

Les 115 offres n'apparaissent pas car elles ne sont pas programmées

- **Demande de fourniture de smartphone aux salariés**

Lors du CRE du 21 mars 2019 il avait été voté une motion demandant d'équiper les salariés de l'AFPA PDL

de smartphone avec forfait internet 4G.  
Cette demande a été réitérée lors du CSE du 27 août.  
Le DR a indiqué qu'il n'accédera pas à cette demande.

- **Mise en place de Concur**  
Beaucoup de problèmes suite à la mise en place du logiciel permettant de gérer les déplacements.

**Pour FO :** Il semblerait que ce logiciel ait été mis en place un peu trop rapidement, sans avoir vérifié son bon fonctionnement. Résultat, pas d'historique des frais réalisés avec Ulysse et difficulté de validation par les hiérarchiques entraînant le blocage de l'émission de billets de train ou de remboursements de frais.  
Le mois d'août était-il la meilleure période pour mettre en place un nouveau logiciel alors que les supports techniques sont en congés ???

## Bulletin d'adhésion à FO

### Crédit d'impôt pour adhésion syndicale :

66 % des cotisations annuelles versées, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable relevant de la catégorie des traitements, salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit.

**Exemple : si votre cotisation annuelle est de 100 €, le crédit d'impôt est de :  $100 \text{ €} \times 66 \% = 66 \text{ €}$  soit un reste à charge réel de 34 € seulement.**  
Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué.

à retourner à **Pascal CHABAS**- UD FO – 16 boulevard Louis Blanc BP 399 – 85010 La Roche sur Yon Cédex  
ou par mail : [fo-pdl@orange.fr](mailto:fo-pdl@orange.fr)

**contact tel: 06.67.60.97.05**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : .....

Centre d'attachement: .....

..... Type de contrat : .....

Date .....

Signature

### QUI SOMMES NOUS ?

**FO** est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail **FORCE OUVRIERE** (CGTFO).

#### Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de **liberté et d'indépendance syndicale**, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. **Aujourd'hui FO - historiquement et juridiquement la CGTFO - est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.**

**C'est sa force, c'est votre force.**